



**FINANCES  
PUBLIQUES**

# LIVRET D'ACCUEIL

**SCOLARITÉ  
2017**



**CFDT-FINANCES.FR**

**AAFIP Stagiaires  
Nevers**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LES RÈGLES DE GESTION</b>           | <b>4</b>  |
| LA FORMATION                           | 4         |
| LA TITULARISATION                      | 5         |
| LA PREMIÈRE AFFECTATION                | 6         |
| <b>RÉMUNÉRATION</b>                    | <b>7</b>  |
| <b>2017, LE RECLASSEMENT AVEC PPCR</b> | <b>7</b>  |
| LA GRILLE INDICIAIRE                   | 7         |
| ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION               | 8         |
| <b>INFOS PRATIQUES</b>                 | <b>10</b> |
| L'ACTION SOCIALE                       | 10        |
| CONTACTS                               | 11        |
| LA MUTUELLE                            | 11        |
| <b>ADHÉRER À LA CFDT</b>               | <b>12</b> |
| <b>VOUS ET LA CFDT</b>                 | <b>13</b> |
| VOS NOTES                              | 15        |

**BIENVENUE À L'ENFiP.**

**LA CFDT FINANCES PUBLIQUES VOUS FÉLICITE ET VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE SCOLARITÉ. ELLE SERA À VOS CÔTÉS TOUT AU LONG DE CELLE-CI ET VOUS ACCOMPAGNERA PENDANT VOTRE CARRIÈRE.**

**LES MILITANTS CFDT SONT À VOTRE DISPOSITION POUR FACILITER VOTRE INSTALLATION ET VOUS PERMETTRE DE SUIVRE VOTRE SCOLARITÉ DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.**

**CE LIVRET SE VEUT PRATIQUE ET CONVIVAL POUR VOUS AIDER.**

**BONNE LECTURE !**

**POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS, CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANTE.**

CFDT Finances publiques

ENFiP Nevers

Anne-Marie Prosjean

[anne-marie.prosjean@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:anne-marie.prosjean@dgfip.finances.gouv.fr)

**SUIVEZ-NOUS EN LIGNE !**



**@cfdtfinances**



**@fedefinancescfdt**

# LES RÈGLES DE GESTION

## LA FORMATION

**V**otre formation va se dérouler en alternance entre l'école et votre service d'affectation : la formation théorique puis la formation "premier métier".

### LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique professionnelle a lieu dans un des établissements de l'ENFiP. Un bilan des acquis est programmé à la fin de la session de formation.

### LE STAGE PREMIER MÉTIER

Vous suivrez une formation dite "premier métier" qui correspond aux missions de votre service d'affectation.

Ces formations se déroulent dans un des établissements de l'ENFiP, pour des périodes allant de quelques jours à 3 semaines.

Les autres formations sont dispensées au titre de la formation continue.

| <b>Établissements ENFiP et CIF</b>  | <b>Formation théorique : carrière<br/>Durée : 6 semaines, du 12 juin au 1 juillet 2017</b>   |
|---|--|
| Clermont-Ferrand<br>Lyon<br>Nevers<br>Noisiel<br>Noisy-le-Grand<br>Toulouse | Fondamentaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• La DGFIP et son environnement</li><li>• Ressources humaines</li><li>• Aspects juridiques et financiers du système fiscal</li></ul> Comptabilité générale<br>Gestion publique d'État<br>Gestion publique locale<br>Fiscalité des particuliers<br>Fiscalité des professionnels<br>Bureautique<br>Relations professionnelles et communication Bilan des acquis |
| <b>Etablissements ENFiP</b>   | <b>Stage premier métier (automne)</b>  |
| Clermont-Ferrand<br>Lyon<br>Noisiel<br>Noisy-le-Grand<br>Toulouse           | Amendes et condamnations pécuniaires<br>Gestion publique locale : <ul style="list-style-type: none"><li>• collectivités territoriales</li><li>• établissements publics de santé</li></ul> Fiscalité des particuliers<br>Fiscalité des entreprises<br>Cadastre<br>Publicité foncière  |

# LA TITULARISATION

**A** l'issue de la scolarité, vous allez suivre un stage probatoire.

Une fois ce stage pratique effectué dans les services, un rapport d'aptitude est établi et si celui-ci est favorable, vous serez titularisé.

Si ce n'est pas le cas, après avis de la commission administrative compétente, vous pourrez être autorisé à effectuer un stage complémentaire d'une durée maximale d'un an.

Après ce stage complémentaire, si vous avez donné satisfaction et rempli les objectifs, vous serez titularisé.

Les agents des Finances publiques stagiaires qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'effectuer un stage complémentaire ou dont le stage complémentaire n'a pas été jugé satisfaisant sont soit réintégrés dans leur corps d'origine, soit licenciés s'ils n'avaient pas auparavant la qualité de fonctionnaire (cas très rare).

## LES FRAIS DE FORMATION

Les frais engagés au cours de votre formation à l'ENFiP sont remboursés par le service RH de votre direction d'affectation.

Pour répondre à toutes vos questions sur ce sujet, le mieux est de le contacter.

## TEMPS DE TRAVAIL, ABSENCES, CONGÉS

Pendant la scolarité, le temps de travail et les congés relèvent d'un système spécifique. Vous bénéficiez des autorisations d'absence et des suspensions de cours prévues par l'ENFiP.

Les vendredis après-midi sont généralement libérés.

Les emplois du temps sont communiqués une semaine à l'avance. Ils sont consultables sur le site intranet de l'ENFiP et sur les tableaux d'information des écoles.

Vous devez informer l'ENFiP par téléphone en cas d'absences légales au caractère imprévisible (maladie, enfant malade...).

Vous transmettez les justificatifs à l'école via le bureau des absences.

**Le certificat médical, justifiant un arrêt maladie ne doit être adressé ni au service RH de la direction d'origine, ni à la sécurité sociale et ni à la mutuelle, mais à l'ENFiP.**

Vous conservez le droit aux congés de maternité, de paternité et d'adoption ainsi que le bénéfice des absences pour enfant malade ou pour assurer la garde.

## STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP :

LA CFDT A OBTENU UN AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉVALUATIONS ET DU SUIVI DE LA SCOLARITÉ. POUR EN BÉNÉFICIER PRENEZ CONTACT AVEC LE MÉDECIN DE PRÉVENTION DE L'ÉCOLE ET RAPPROCHEZ VOUS DU CORRESPONDANT HANDICAP.

# LA PREMIÈRE AFFECTATION

## DÉLAIS DE SÉJOUR

Le délai de séjour est le temps minimal entre deux mutations. Il est d'une année, en général. Cependant, il existe des cas particuliers et des exceptions.

Les agents administratifs stagiaires sont tenus d'exercer leurs fonctions au sein de leur 1ère affectation (Direction-RAN ou Direction-Sans RAN) pendant une durée minimale de 3 ans.

Cette durée minimale de séjour de 3 ans ne s'applique pas aux agents reconnus comme prioritaires au titre du rapprochement familial afin de prendre en compte les situations personnelles (délai de séjour d'1 an).

Le mouvement est unique, il permet donc de changer de filière dès que vous n'êtes plus liés par le délai de séjour particulier des stagiaires.

## ALD (À LA DISPOSITION DU DIRECTEUR)

Cette affectation est particulière en ce sens qu'elle ne permet pas à l'agent d'obtenir une affectation précise dans un service.

L'agent peut être amené à se déplacer de service en service, selon les nécessités de service déterminées par le directeur local. Il est en quelque sorte un quasi-EDR, dans la mesure où il n'en perçoit pas les indemnités afférentes.

L'agent est déclaré ALD au département, à la RAN voire à la résidence.

Tout agent peut faire une demande nationale en ALD pour rentrer dans un département, mais il est judicieux de mettre ce vœux en dernier dans la liste.

Enfin, un agent entrant dans le département au titre des 50% réservés aux prioritaires, se voit affecté ALD au département. Il ne pourra compter que sur le mouvement local pour préciser son affectation (soit RAN, soit résidence, soit sur un service), s'il n'a pas obtenu le rapprochement interne en CAPN.



**DES QUESTIONS ?  
RENDEZ-VOUS SUR [CFDT-FINANCES.FR](http://CFDT-FINANCES.FR)**



# RÉMUNÉRATION

## 2017, LE RECLASSEMENT AVEC PPCR

### RECLASSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 ET REVALORISATION 2018-2020

Compte tenu de l'étalement de la revalorisation jusqu'en 2020, un agent reclassé dans un échelon en 2017 pourra **accéder à un ou plusieurs échelons supérieurs** avant 2020.

### INTÉGRATION DES PRIMES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les agents ont vu une partie de leurs primes transformées en points d'indice. Ils bénéficient de **4 points supplémentaires** à ce titre pour un montant de primes équivalent à 3 points, la différence compensant la retenue pour pension (10,29 % en 2017). Les agents ne percevant pas de primes bénéficient également des 4 points.

## LA GRILLE INDICIAIRE

| GRILLE C2 |       |      |      |      |
|-----------|-------|------|------|------|
| ÉCHELON   | DURÉE | 2017 | 2018 | 2019 |
| 12        | -     | 416  | 418  | 418  |
| 11        | 4     | 411  | 411  | 411  |
| 10        | 3     | 402  | 402  | 402  |
| 9         | 3     | 390  | 390  | 390  |
| 8         | 3     | 380  | 380  | 380  |
| 7         | 2     | 364  | 364  | 364  |
| 6         | 2     | 350  | 351  | 351  |
| 5         | 2     | 343  | 345  | 345  |
| 4         | 2     | 336  | 336  | 336  |
| 3         | 2     | 332  | 333  | 333  |
| 2         | 2     | 330  | 330  | 330  |
| 1         | 1     | 328  | 328  | 329  |

| GRILLE C3 |       |      |      |      |
|-----------|-------|------|------|------|
| ÉCHELON   | DURÉE | 2017 | 2018 | 2019 |
| 10        | -     | 466  | 466  | 466  |
| 9         | 3     | 445  | 450  | 450  |
| 8         | 3     | 430  | 430  | 430  |
| 7         | 3     | 413  | 415  | 415  |
| 6         | 2     | 400  | 403  | 403  |
| 5         | 2     | 391  | 393  | 393  |
| 4         | 2     | 375  | 380  | 380  |
| 3         | 2     | 365  | 368  | 368  |
| 2         | 1     | 355  | 358  | 358  |
| 1         | 1     | 345  | 350  | 350  |

# ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

La rémunération est complexe. Voici des éléments pour comprendre son calcul et lire votre fiche de paie. Certains éléments ne sont présents que durant votre stage.

**Traitement brut** : indice multiplié par la valeur du point au 1/02/2017 : 4,686 €.  
Ex. :  $323 \times 4,686 = 1\,537,08$  € / mois

**Prime de 1<sup>er</sup> niveau, l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), ou à partir du 8<sup>ème</sup> échelon, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)** : 8,33% du traitement indiciaire majoré issu du classement à l'entrée en formation

## **Prime de rendement (stage théorique) :**

IDF: 1 809.39 € annuels

Hors IDF: 1 730.31 € annuels

**Allocation Complémentaire de Fonction (ACF)** : 1 211,10 € annuels

**IMT (Indemnité Mensuelle de Technicité)** : 1 223,76 € annuels. Cette indemnité est soumise à pension.

**Indemnité de résidence** : proportionnelle au traitement brut, son taux est fonction de la zone de résidence, soit :

- Zone 1 : 3 % (Paris, petite couronne, quelques villes de la grande couronne)
- Zone 2 : 1 % (grandes villes de province)
- Zone 3 : 0 %

## **Indemnité de résidence durant le stage**

Le taux de base est fixé à 9,40 €. Selon la situation du stagiaire, seront versés :

Si le stage est situé hors de la résidence familiale et de la résidence administrative où il était affecté avant l'entrée en formation :

- 3 taux de base par jour durant le premier mois
- 2 taux de base par jour pour les jours suivants.

Si le stage est située dans la résidence familiale ou dans la résidence administrative où il était affecté avant l'entrée en formation :

- 1 taux de base par jour dans la limite de six mois.

Le nombre de jours ouvrant droit à indemnisation est fixé forfaitairement à trente par mois

## **Supplément familial de traitement (SFT)**

- Pour un enfant : 2,29 €
- Pour deux enfants : 73,79 €
- Pour trois enfants : 183,56 €
- Par enfant supplémentaire: 130,81 €

## **Participation aux frais de transport**

Durant les périodes de formation théorique dans les établissements de l'ENFIP, les stagiaires bénéficient de la prise en charge partielle des trajets effectués quotidiennement entre leur domicile et l'école. Elle est assurée par la direction d'affectation.

L'administration prend en charge un seul aller-retour entre la résidence d'affectation et la résidence du stage théorique.

**LA CFDT SE BAT POUR TOUS LES AGENTS.**

## RETENUES

Éléments venant en déduction du calcul de la rémunération brute qui sont prélevés chaque mois sur la paie.

|   |
|---|
| Pension civile : cotisation retraite 10,29 % du traitement brut<br>Pension civile : cotisation sur IMT 20 %   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution sociale généralisée (CSG) «non déductible» : prélèvement de 2,4 % du traitement brut + primes + SFT + indemnité de résidence, à l'exception des primes représentatives de frais (par ex. remboursement de transport), après déduction de l'abattement pour frais professionnels de 5 % de ce montant</li><li>• CSG « déductible » : prélèvement de 5,1 % sur l'ensemble des éléments énumérés dans le paragraphe ci-dessus</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5 % dans les mêmes conditions que la CSG</li></ul>   |

## LES PRIMES À L'INSTALLATION (PSI)

### La prime spéciale d'installation (décret n°89-259 4 avril 1989)

Elle est attribuée aux stagiaires qui, lors de leur premier emploi dans une administration de l'État, sont affectés dans une commune de la région Île-de-France (zone 1) ou de l'agglomération lilloise (zone 2).

Le taux de la prime est fixé par rapport au montant mensuel du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice 431 brut (IM = 369), soit au 4 janvier 2011 un montant brut de :

- 2 055,51 € en 1<sup>ère</sup> zone de résidence (indemnité de résidence à 3%)
- 2 015,60 € en 2<sup>ème</sup> zone de résidence (indemnité de résidence à 1%)

### La prime spécifique d'installation

Elle est attribuée sous conditions aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires affectés dans un département d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon en 1<sup>ère</sup> affectation à la suite d'une mutation ou d'une promotion ou affecté en métropole à la suite de leur entrée dans l'administration et dont la résidence familiale se situe dans un DOM, à Mayotte ou à Saint-Pierre et Miquelon.

Son montant est équivalent à 12 mois de traitement indiciaire brut de l'agent, à l'exclusion de la NBI et de toute bonification indiciaire.

## LA CFDT REVENDIQUE

- LE RELÈVEMENT DU TRAITEMENT INDICIAIRE DE LA CATÉGORIE C À 110% DU SMIC;
- UN REHAUSSEMENT SIGNIFICATIF DES INDICES DES DÉBUTS DE GRADES DES AGENTS C, B ET A AFIN D'ÉVITER LE TASSEMENT CONSÉCUTIF À L'AUGMENTATION DU SMIC.

## LE POUVOIR D'ACHAT UNE PRIORITÉ POUR LA CFDT

LA CFDT FONCTIONS PUBLIQUES EXIGE UN RATTRAPAGE DU POUVOIR D'ACHAT DÈS LE DÉBUT DE LA CARRIÈRE

# INFOS PRATIQUES

## L'ACTION SOCIALE

**E**n tant qu'agent de la DGFIP, vous pouvez bénéficier des prestations d'action sociale.

L'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles en leur apportant un service social.

- **Restauration** : le restaurant administratif de l'ENFiP vous permettra de vous restaurer à un coût préférentiel.
- **Logement** : en cas de difficultés, la délégation de l'action sociale de votre département d'affectation peut vous aider dans la recherche d'un logement. La cellule hébergement du CFP de Nevers se charge directement de la réservation et du paiement des hôtels.

Contactes : **Sylvie Genoï** (03 86 71 54 98) ou **Corinne Delavault** (03 86 71 54 27) / [enfip.cfp.accueil.stages@dgif.finances.gouv.fr](mailto:enfip.cfp.accueil.stages@dgif.finances.gouv.fr)

- **Petite enfance** : une réservation de berceaux dans les crèches collectives, les haltes garderies inter administratives, municipales, associatives ou privées s'effectue les plus près possible des sites ministériels. En fonction de votre affectation vous pourrez y accéder.
- **Aide à la première installation (API)** : cette aide est octroyée pour financer partiellement les frais de location lors d'une première affectation dans les services économiques et financiers.
- **Prêts** : divers prêts à caractère social peuvent vous être accordés notamment pour l'acquisition de mobiliers, les travaux et l'amélioration de l'habitat, l'acquisition de votre résidence principale...
- **Loisirs et vacances** : plus de 320 centres de vacances sont ouverts aux agents et à leurs enfants. Sous certaines conditions, les séjours peuvent être subventionnés.

Vous pouvez aussi bénéficier des Chèques vacances. C'est une aide concrète pour préparer en douceur votre budget vacances, culture, loisirs... Vous bénéficierez de réductions ou d'avantages complémentaires tout au long de l'année.

Pour en savoir plus :

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/>

C'est aussi d'autres actions à découvrir.

Pour vous informer, contactez le correspondant social de l'ENFiP.



# CONTACTS

**A** l'ENFiP, des collègues dans les cinq établissements. Des enseignants évidemment, mais aussi les collègues de multiples services (scolarité, RH, imprimerie, etc.). Certains deviendront des interlocuteurs privilégiés. Parmi eux ...

## ... LES RELATIONS-STAGIAIRES

Dans les écoles, chaque nouvelle promotion bénéficie de l'expérience de stagiaires de la promo passée. Ils font le lien entre les stagiaires et l'administration, vous permettent d'accéder à des informations pratiques (annales, bonnes adresses, cahier de covoiturage, etc.).

N'hésitez pas à les contacter.

## ... LES CORRESPONDANTS HANDICAP

L'ENFiP accueille chaque année des stagiaires handicapés.

**Isabelle Hareau** est à votre disposition :

☎ 03 86 71 54 43 / [isabelle.hareau@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.hareau@dgfip.finances.gouv.fr)

## ... LE SPORT, LES LOISIRS, LA CULTURE

L'ATSCAF-ENFiP propose tout au long de l'année un large choix d'activités sportives, de sorties culturelles, de réductions sur des spectacles et le cinéma, et plus encore. Tout simplement indispensable !

Profitez de votre passage à l'ENFiP !

# LA MUTUELLE

La MGEFI est l'unique mutuelle santé et prévoyance référencée auprès des ministères économique et financier.

La MGEFI place l'adhérent au cœur de sa mission qui repose sur la gestion du risque santé et prévoyance des agents des ministères économique et financier. Elle s'engage par ailleurs dans des actions de prévention sur l'ensemble du territoire.

La MGEFI, comme le mouvement mutualiste, est portée par les valeurs de solidarité, de liberté, de démocratie et de responsabilité. Elle met également en œuvre 3 principes de solidarité complémentaires : générationnelle ; familiale et indiciaire. Vous pourrez rencontrer les conseillers qui vous expliqueront vos droits au regard de la Sécurité sociale et vous présenter l'offre MGEFI qui vous correspond.

Pour en savoir plus : <https://www.mgefi.fr/>



# ADHÉRER À LA CFDT

**P**remier syndicat français avec près de 868 600 adhérents travaillant dans tous les secteurs professionnels, dans les petites et les grandes entreprises, et dans toutes les régions de France.

Deuxième syndicat français en voix aux élections prud'homales et dans les entreprises et l'administration.

**La CFDT** est à vos côtés tout au long de votre carrière.

**La CFDT** lutte pour les droits individuels et collectifs des agents de toutes les catégories, et pour l'amélioration de ces droits qu'il s'agisse de statuts, de règles de gestion, d'avancées salariales ou indemnitaires, de promotions ou d'avancement.

**La CFDT** a obtenu par la négociation l'harmonisation indemnitaire des personnels "oubliés" dans la réforme : informaticiens, permanents des écoles et équipes départementales de renfort.

**La CFDT** est contre toute forme de corporatisme.

**La CFDT** revendique l'arrêt des suppressions d'emploi pour un service public de qualité.

**La CFDT** combat les situations de précarité à la DGFIP.

**La CFDT** lutte pour l'amélioration des conditions de travail de tous les agents, pour une organisation du travail reposant sur la confiance et le travail en équipe.

**La CFDT** est à l'origine de la création des espaces de dialogue. Elle œuvre dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux.

**La CFDT** est un syndicat où l'adhérent a des droits : être écouté, respecté, informé et défendu.

**La CFDT**, indépendante des partis, est du côté des salariés.

Son objectif : obtenir des droits nouveaux en faisant reculer les inégalités.

**La CFDT** est un syndicat pragmatique qui préfère trouver des solutions concrètes par le dialogue, mais n'hésite pas à se mobiliser pour obtenir satisfaction.

**La CFDT** est un syndicat laïc, respectueux de toutes les croyances religieuses ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine, au racisme, à l'exclusion.

**La CFDT** sait que le monde change, qu'il faut innover dans ses revendications pour répondre à la réalité que vivent les salariés.

**La CFDT** est adhérente à la Confédération européenne des syndicats se prononce pour une Europe politique et sociale, capable de créer des emplois et de préserver la protection sociale.

**La CFDT** est consciente des enjeux planétaires, est affiliée à la Confédération syndicale internationale pour peser sur les décisions.

**La CFDT s'engage pour chacun, agit pour tous.  
Elle est concrète, dynamique, opiniâtre, offensive.**

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

**CFDT Finances publiques  
Fédération des finances  
51 avenue Simon Bolivar  
75019 Paris  
01 56 41 55 40  
finances.publiques@cfdt-finances.fr  
cfdt-finances.fr**

# VOUS ET LA CFDT

## A L'ENFIP

**Une correspondante vous accueille : Anne-Marie Prosjean**

**03 86 68 49 18** / [anne-marie.prosjean@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:anne-marie.prosjean@dgfip.finances.gouv.fr)

## ... CONTACTER LA CFDT

### UN SYNDICAT, LA SECTION LOCALE DE NEVERS

|  |                                       |  |
|--|---------------------------------------|--|
| <b>Syndicat des Finances<br/>Bourgogne Franche-Comté</b> | PHILIPPE VAILLON<br>03 80 28 65 85    | <a href="mailto:philippe.vaillon@finances.cfdt.fr">philippe.vaillon@finances.cfdt.fr</a>                   |
| <b>Nièvre</b>  | ANNE-MARIE PROSJEAN<br>03 86 68 49 18 | <a href="mailto:anne-marie.prosjean@dgfip.finances.gouv.fr">anne-marie.prosjean@dgfip.finances.gouv.fr</a> |

## VOS ÉLUS

### En CAP Nationale

GRÉGORY BOILEAU

[gregory.boileau@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:gregory.boileau@dgfip.finances.gouv.fr)

ERIC GOHIER

[eric.gohier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:eric.gohier@dgfip.finances.gouv.fr)

Le bureau des élus : 01 56 41 55 39

### Le secrétariat de la CFDT Finances publiques

51 avenue Simon Bolivar

75019 Paris

[finances.publiques@cfdt-finances.fr](mailto:finances.publiques@cfdt-finances.fr)

EN CAS DE DIFFICULTÉS, PRENEZ CONTACT AVEC LA CFDT.

NE RESTE PAS SEUL-E AVEC VOS PROBLÈMES, LA CFDT FINANCES PUBLIQUES EST LÀ POUR VOUS DÉFENDRE ET VOUS CONSEILLER.

LES ÉLUS EN CAPN CHERCHENT DES SOLUTIONS CONCRÈTEMENT ET DISCRÈTEMENT.

## POUR ÊTRE INFORMÉ-E



**FINANCES PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## AUTORISATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DE DIFFUSION

Nom Prénom Grade

Adresse administrative

Direction

Adresse électronique

*J'autorise la CFDT Finances publiques à m'envoyer des informations sur ma boîte aux lettres électronique et à m'inscrire sur les listes de diffusions locales et nationales de la CFDT Finances publiques.*

**Date** **Signature**

A remettre à un militant ou à renvoyer à :

CFDT Finances publiques - 51 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris Cedex 19  
finances.publiques@cfdt-finances.fr

## POUR ÊTRE ÉCOUTÉ-E ET DÉFENDU-E

### BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Date de naissance

N° téléphone :

Mél :

Indice :

Direction :

Affectation administrative :

J'adhère à la CFDT à compter du / /

Date : Signature

A remettre à un militant ou à renvoyer à :

CFDT Finances publiques - 51 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris Cedex 19  
finances.publiques@cfdt-finances.fr



A smiling woman with glasses and a man in a library setting. The woman is wearing a brown shirt and glasses, and the man is wearing a blue shirt. They are standing in front of bookshelves filled with books.

**Cfdt:**

**POUR NE PLUS ÊTRE  
SEUL AU TRAVAIL**

**JE ME SYNDIQUE À LA CFDT**

La CFDT, c'est un réseau de collègues, une équipe, on ne se laisse pas faire, on est solidaires.

On a tous une bonne raison de rejoindre la CFDT.